

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s :

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s :

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier,
Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul
Thiollière, Noël Fraisse,

Étaient absent·e·s :

Nadège Rivoire donne pouvoir à Nans Perrin

Eric Bordereau

Date de convocation : 12 juin 2025

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

OBJET : Référent déontologique : Avenant n°1

Cet avenant consiste en la modification de l'article 5 « conditions financières », de la
convention signée par la commune en 2023.

Lors de la signature de la convention par délibération du 06 juillet 2023, nous devons
verser chaque année un montant de 10 € par élu, soit 150 €.

Par mesure de simplification, à compter du 01 avril 2025, la collectivité s'engage à verser
une adhésion annuelle fixée à 150 € pour les collectivités de 12 à 19 élus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme la maire à signer cette convention.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Estelle Trémoulhéac

